

Direction Générale des Douanes

**NOTE DE SERVICE 161 /MPMB/DGD/-15 DU 08 JUIL 2015**
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Changement de dénomination.

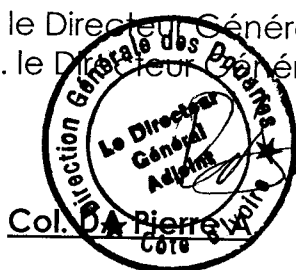
Réf. : courrier n° 003/DG/15 du 24 Juin 2015.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services que par courrier visé en référence, l'Administration des douanes est informée de ce que la Société de Transit de Côte d'Ivoire (SOTRACI-B) a changé de dénomination. **Elle s'appelle désormais la Société de Transit International et Manutention (SOTRIMA) et a pour adresse postale le 05 BP 1293 Abidjan 05.**

En conséquence, les avantages et obligations de la SOTRACI-B vis-à-vis de l'Administration des Douanes sont transférés d'office à la SOTRIMA.

J'invite l'ensemble des services à mettre à jour leurs registres respectifs, afin de prendre en compte cette nouvelle dénomination.

P/ le Directeur Général des Douanes
P.I. le Directeur Général Adjoint



Col. **Pierre**
Côte d'Ivoire